

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

21 AOÛT 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 21 AOÛT 2013, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Lyna Pine	, mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent	, maire suppléant de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Serge Larochelle	, maire suppléant de Kipawa
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Jacques Poudrier	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère
M. Philippe Boutin	, maire de Lorrainville
M. Michel Paquette	, maire de Moffet
M ^{me} Carmen Rivard	, mairesse de Nédélec et préfète suppléante de la MRCT
M. Mychel Tremblay	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin	, maire de Rémigny
M ^{me} Joanne Larochelle	, mairesse de St-Bruno-de-Guigues
M ^{me} Claudine Laforge Clouâtre	, mairesse de St-Édouard-de-Fabre
M ^{me} Jacinthe Marcoux	, mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Philippe Barette	, maire de la Ville de Témiscaming

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. Bernard Flébus, maire de la Ville de Ville-Marie

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h et adoption de l'ordre du jour.

08-13-388

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet débute la séance en présentant aux membres du conseil un résumé de ses activités estivales :

- 22 juin 2013 : Lancement de la saison touristique à la Maison du Frère-Moffet;
- 28 juin 2013 : Activité de sensibilisation (méchoui) organisée par les producteurs ovins du Témiscamingue afin de faire reconnaître les particularités de cette production;
- 28 juin 2013 : Annonce du ministre des Finances du Québec, M. Nicolas Marceau, en compagnie du ministre François Gendron et du député Rouyn-Noranda – Témiscamingue, M. Gilles Chapadeau, pour le prêt consenti à Tembec;
- 10 juillet 2013 : Rencontre avec le comité de travail pour la mise en place d'un Comité sur les ressources naturelles pour la MRCT;
- 11 et 12 août 2013 : Accompagner la ministre déléguée aux Affaires autochtones, M^{me} Élisabeth Larouche, dans sa visite des quatre communautés du Témiscamingue;
- 16 août 2013 : Rencontre avec la députée d'Abitibi-Témiscamingue, M^{me} Christine Moore, concernant les obstacles des échanges transfrontaliers.

Le préfet termine son mot en soulignant tout le dynamisme ressenti au Témiscamingue cet été, à travers tous les projets, événements, festivités. Le tournage de la Petite séduction à Ville-Marie et Duhamel-Ouest fût un grand moment de fierté et de générosité témiscamienne.

Une mention de félicitations est également adressée à l'Est témiscamien qui a misé sur le développement de son offre touristique avec des résultats probants de cette dernière saison estivale.

08-13-389

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2013.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Jacques Poudrier
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

08-13-390

Avenir d'enfants.

M^{me} Alex Tremblay, coordonnatrice d'Avenir d'enfants, présente le plan d'action 2013-2014.

Avenir d'enfants est une organisation à but non lucratif qui offre du soutien à des communautés locales situées partout au Québec.

Au Témiscamingue, un comité a été créé pour mettre en place un plan d'action répondant aux besoins du milieu. Les organismes membres du comité sont :

- Centre de santé et des services sociaux du Témiscamingue;
- Centre de la Petite enfance Chez Caliméro;
- Commission scolaire du Lac-Témiscamingue;
- Centre Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Groupe IMAGE;
- Maison d'hébergement l'Équinoxe;
- Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue;
- Pour Tous les Bouts de Chou.

Les orientations stratégiques visent à :

- 1) Favoriser l'implication des familles ayant de jeunes enfants dans le but ultime de développer davantage les compétences parentales.
- 2) Renforcer la prévention auprès des enfants pour une meilleure utilisation des services déjà offerts et par le développement de nouvelles activités.
- 3) Amener les communautés à offrir un milieu de vie propice au développement des enfants.

Pour l'année 2013-2014, Avenir d'enfants a accordé un budget de 189 223 \$ afin de réaliser le plan d'action déposé par le Comité de la petite enfance du Témiscamingue. Les actions proposées sont :

Volet « Enfants »

- Activités de stimulation précoce (Pour Tous les Bouts de Chou);
- Ateliers « Jouons avec les mots » (Pour Tous les Bouts de Chou);
- Ateliers « J'explore avec Baba » (Pour Tous les Bouts de Chou);
- Ateliers Entr'Amis (R.E.S.T.).

Volet « Familles »

- Consultation des familles (Alpha-Témis);
- Journée d'accueil pour une entrée scolaire réussie (CSLT);
- Formation/conférence sur la discipline et l'estime de soi (Maison Équinoxe).

Volet « Communauté »

- Intervenant pivot pour la paternité (Maison Oxygène);
- Évaluation du projet Générations Plus (Centre local d'emploi);
- Formation sur l'intervention basée sur le lien d'attachement (coordonnatrice).

M^{me} Tremblay occupe un bureau de la MRCT à titre de mandataire et travaille en collaboration avec la coordonnatrice de Québec en Forme.

M. Gérald Charron, maire de la municipalité de Laforce, rappelle l'importance que les services offerts soient décentralisés partout sur le territoire.

08-13-391

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le préfet expose les sujets inscrits au projet du procès-verbal de la réunion du comité administratif du 12 août 2013.

08-13-392

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Question de M^{me} Johanne Descôteaux :

- Une pétition circule afin d'assujettir la minière Matamec à une évaluation environnementale complète au niveau provincial et à des consultations publiques. Est-ce que la MRCT est prête à appuyer cette pétition?

Réponse : La minière Matamec n'a pas encore déposé ses études environnementales. Le ministre de l'Environnement a le pouvoir de demander des consultations publiques (BAPE) ou des évaluations environnementales. Un projet de loi est présentement à l'étude afin de rendre le processus de consultation et d'évaluation automatique, pour l'instant il ne l'est pas.

Enfin, la minière Matamec n'a pas encore déposé de projet au ministère de l'Environnement, il est donc prématuré pour la MRCT de se positionner sur cet enjeu.

Question de M. Gilles Lepage :

- Présentement, huit plaintes envers la MRCT sont en cours d'analyse au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Le MAMROT s'est engagé à régler l'ensemble des plaintes avant les élections du 3 novembre. Est-ce que la MRCT va exercer des pressions afin que le MAMROT statue sur l'ensemble des plaintes qui concernent la MRCT?

Réponse : La seule plainte, encore en analyse au MAMROT et qui concerne la MRCT est celle relative au boni accordé au préfet. Ça ne concerne pas un élu, mais plutôt un processus administratif.

Question de M. Gilles Lepage :

- Est-ce que la MRCT est prête à considérer une consultation populaire en novembre, lors des élections municipales, afin de demander d'éliminer de tout vocabulaire le terme témiscabibien?

Réponse : La MRCT préfère consacrer ses ressources financières afin d'éduquer la population sur nos racines et notre appartenance, plutôt que sur le bannissement d'un terme.

08-13-393

Adoption des états financiers 2012.

Considérant la présentation au comité administratif le 12 août 2013 et le dépôt au conseil des maires le 21 août 2013 des états financiers 2012 de la MRCT incluant la section « territoires non organisés » préparés par « Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., comptables généraux licenciés »;

Il est proposé par M. Philippe Boutin
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter les états financiers (dépôt) de la MRCT au 31 décembre 2012 et transmettre copie au ministère des Affaires municipales (MAMROT) conformément à la loi.

08-13-394

Nomination d'un vérificateur pour l'année 2013.

Considérant les dispositions du Code municipal, article 966;

Il est proposé par M. Philippe Boutin
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M. Denis Champagne, CGA, Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., à titre de vérificateur de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2013.

08-13-395

Élections municipales 2013 – Rémunération du personnel électoral.

Attendu que des élections municipales se tiendront à l'automne 2013;

Attendu que le tarif fixé dans plusieurs cas se situe en deçà du salaire minimum en comparaison des heures de travail à exécuter;

Attendu que la rémunération du personnel électoral doit tenir compte du niveau de responsabilités reliées à l'exécution des diverses tâches;

Attendu que la MRC agit à titre de municipalité locale pour les territoires non organisés Les Lacs;

Attendu que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* habilite le conseil d'une municipalité à établir un tarif de rémunération ou d'allocation différent de celui prévu au règlement provincial;

Attendu qu'il y a lieu de se prévaloir de cette disposition de la loi en vue de favoriser le recrutement du personnel électoral;

En conséquence,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRCT entérine les taux décrits dans le tableau de rémunération (horaire) du personnel électoral tel que déposé à la présente séance :

Description	Si élections locales et MRC	Si élections MRC seulement
<u>Président d'élection</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Confection et révision de la liste électorale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0,4265 \$/électeur (2 500 premiers); ▪ 0,2132 \$/électeur (22 500 suivants) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0,4265 \$/électeur (2 500 premiers); ▪ 0,2132 \$/électeur (22 500 suivants)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jour de vote par anticipation 	Taux local + 150 %	250,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jour de vote 	Taux local + 150 %	375,00 \$
Formation		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Heures ▪ Jour ▪ Déplacements 	24,00 \$ Tarif autorisé	24,00 \$ Tarif autorisé
<u>Secrétaire d'élection</u>	¾ x président	¾ x président
<u>Adjoint</u>	½ x président	½ x président
Bureau de révision		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président ▪ Réviseurs (2) 	s/o s/o	18,00 \$ / heure 17,00 \$ / heure
Scrutateur / vote par anticipation	s/o	17,00 \$ / heure
Scrutateur / jour de scrutin	s/o	17,00 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote par anticipation	s/o	15,00 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote lors du scrutin	s/o	15,00 \$ / heure
Dépouillement des votes	s/o	Idem
Préposé à l'information – vote par anticipation	s/o	15,00 \$ / heure
Préposé à l'information – jour du scrutin	s/o	15,00 \$ / heure
Table de vérification		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président – vote par anticipation ▪ Président – jour du scrutin ▪ Membres (2) – vote par anticipation ▪ Membres (2) – jour du scrutin 	s/o s/o s/o s/o	17,50 \$ / heure 17,50 \$ / heure 15,00 \$ / heure 15,00 \$ / heure
Formations	s/o	25,00 \$ / heure

Élections municipales 2013 – Relève municipale – Outils disponibles.

08-13-396

Le conseil des maires prend acte des différentes initiatives visant l'implication pour une relève municipale, notamment :

- Des femmes en politique municipale, c'est primordial – Centre des femmes du Témiscamingue (action territoriale);
- Municipalité de St-Pliké – Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue (action territoriale);
- Électeurs en herbe – Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (action régionale);
- Électeurs municipaux en herbe – UMQ (action provinciale);
- Relève municipale 2.0 – UMQ (action provinciale);
- Formations – Femme et politique municipale – Groupe Femmes, Politique et Démocratie (action provinciale);
- Réseautage des jeunes élus d'une région – Réseau des jeunes élus des Laurentides (action provinciale).

08-13-397

Harmonisation des règles d'abattage – Recommandation du Comité municipal agricole et agroalimentaire.

Considérant que le 10 juin 2013, des représentants de la MRCT et de la SDT ont eu une rencontre sur le dossier de l'abattage avec des partenaires de l'Ontario (élus, représentant d'une association de producteurs, représentant du ministère de l'Agriculture de l'Ontario);

Considérant qu'aux termes de cette rencontre, où l'étude sur l'abattage y fût présentée et qu'après échanges et discussions, la solution la plus simple et la moins coûteuse serait d'harmoniser les normes sur l'abattage entre les deux provinces (Québec et Ontario), notamment en ce qui a trait aux abattoirs sous inspection provinciale;

Considérant que les éléments suivants ont mené à cette conclusion :

- Il y a actuellement une surcapacité d'abattage dans les abattoirs provinciaux de l'Ontario et deux projets d'abattoirs fédéraux sont à l'étude;
- L'abattoir de Belle-Vallée a de nouveaux propriétaires où ces derniers pourraient avoir de l'intérêt à travailler avec les producteurs québécois (vérifications et démarches à venir et à réaliser);
- La ministre de l'Agriculture de l'Ontario, l'honorable Kathleen Wynn, serait intéressée à travailler le dossier d'harmonisation des normes sur les abattoirs avec le ministère de l'Agriculture du Québec.

Considérant que les interlocuteurs de l'Ontario ont acheminé une demande officielle à leur ministre de l'Agriculture et la MRC a fait de même concernant le ministère de l'Agriculture du Québec, cette demande consistant à valider l'intérêt des deux parties pour la tenue d'une rencontre afin de trouver une solution simple et rapide à cette problématique;

Considérant la recommandation du Comité municipal agricole et agroalimentaire, à savoir que la MRC de Témiscamingue fasse les représentations nécessaires auprès du ministre de l'Agriculture du Québec en lien avec la tenue d'une rencontre à court terme avec le ministre de l'Agriculture de l'Ontario concernant l'harmonisation des normes d'abattage entre les deux provinces;

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Philippe Boutin
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner la recommandation du Comité municipal agricole et agroalimentaire.

08-13-398

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

08-13-399

Gestion des matières résiduelles – Achat d'un camion « Roll-off » usagé.

Considérant qu'il y a six conteneurs « Roll-off » sur le site de l'Écocentre qui doivent être vidés de façon régulière;

Considérant qu'il en coûte entre 50 \$ et 75 \$ pour chaque levée de conteneur par une entreprise de transport de conteneur (Transport Symkam ou Transport Jean-Marc Robert), soit plus de 8 000 \$ par année en levée à l'Écocentre;

Considérant que Transport Symkam a un camion « Roll-off » usagé à vendre au coût de 15 000 \$;

Considérant que le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) avait recommandé de faire inspecter le camion avant de prendre une décision;

Considérant que le mécanicien de l'Écocentre a inspecté ledit camion et n'a trouvé que quelques modifications mineures à apporter;

Considérant que ce camion ne servirait que dans la cour de l'Écocentre (pas nécessaire de le faire immatriculer);

Considérant que Transport Symkam est disposé à vendre le camion tel quel (sans effectuer de réparations) au coût de 12 000 \$ ou à 15 000 \$ (s'il effectue les réparations constatées par le mécanicien);

Considérant que des vérifications ont été faites pour connaître la valeur marchande de camions comparables;

Considérant que les coûts d'entretien annuel sont évalués approximativement à 4 500 \$;

Il est proposé par M. Philippe Boutin
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ D'acquérir le camion « Roll-off » usagé de l'entreprise Transport Symkam au coût de 12 000 \$.

08-13-400

Programme de développement régional et forestier.

La ministre des Ressources naturelles a annoncé le nouveau Programme de développement régional et forestier, le 12 juillet 2013. Ce programme est destiné à la Conférence régionale des élus (CRÉ).

Il finance :

- La Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de la CRÉ;
- La mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la CRÉ;
- La Table GIR régionale (Abitibi-Témiscamingue).

Ce programme remplace aussi l'ancien Programme de mise en valeur (Volet 2) qui existait depuis 1995.

Chaque MRC doit signer une entente avec la CRÉ pour la partie « ancien Volet 2 » de ce programme. La MRC s'engage à (engagements identiques aux années précédentes) :

- Administrer ce programme de subvention (relations avec les promoteurs);
- Produire annuellement un rapport d'activités;
- Conserver maximum 8 % du budget pour la gestion du programme.

Projets admissibles (semblables à l'ancien Volet 2)

Les projets admissibles (semblables à l'ancien Volet 2) doivent se dérouler en forêt ou être en lien très étroit avec la forêt. Sont exclus : les travaux d'entretien, les travaux inclus dans les Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), les bâtiments, les rampes de mise à l'eau, l'électrification des sites de camping et leur raccordement à l'aqueduc et les études.

Pour l'année 2013-2014, le budget disponible pour le Témiscamingue est de 312 300 \$, c'est 67 % du budget de l'an passé. Le programme revient en 2014-2015, mais le gouvernement révisera la répartition budgétaire entre les régions.

Pour l'année 2013-2014, 101 projets sont déposés. Les demandes de subvention totalisent 2 095 621 \$.

Les projets sont priorisés en fonction des critères suivants : projets régionaux (qui concernent tout le Témiscamingue), projets communautaires ou publics (plutôt que projets privés), ordre d'arrivée des projets, répartition géographique des projets, respect des ententes des années passées (terminer les projets déjà commencés, enveloppe réservée pour les zecs, la forêt privée, etc.).

Répartition 2013-2014	
Zecs	79 800 \$
Clubs (VTT, motoneige, ski de fond, etc.)	40 500 \$
Secteur Est	48 000 \$
Projets dans TNO Laniel	18 000 \$
Projets dans TNO Les Lacs	28 000 \$
Gestion des castors (protection des ponceaux)	28 000 \$
Forêt privée	30 000 \$
Lots intramunicipaux	7 500 \$
Érablières et projets multiressources	14 000 \$
MRC (gestion du programme)	18 500 \$
Total	312 300 \$

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale–secrétaire-trésorière de la MRC à signer, pour et au nom de la MRCT, l'entente 2013-2014 du Programme de développement régional et forestier (PDRF).

Pour l'année 2013-2014, le budget de ce programme pour la MRCT est fixé à 312 300 \$, en baisse de 32 % comparativement à l'enveloppe du Volet 2 de 2012-2013 dont le montant disponible était de 459 400 \$.

L'entente est prévue entre la MRCT, la Conférence des élus d'Abitibi-Témiscamingue et/ou le ministère des Ressources naturelles.

Des représentations politiques se tiendront au cours de l'automne 2013 afin de dénoncer ces coupures budgétaires amputant les besoins des régions en matière de développement.

08-13-401

Unités d'aménagement forestier du MRN – Arrimage avec les limites administratives des MRC.

Au cours des dernières décennies, plusieurs ministères ont procédé à l'harmonisation des découpages administratifs pour tenir compte des limites administratives de la MRC alors que seul le ministère des Ressources naturelles n'a pas donné suite à cette harmonisation.

Malgré le redécoupage des unités d'aménagement forestier, le ministère des Ressources naturelles (secteur Forêts) considère que la partie nord du Témiscamingue, soit 27 % du territoire, est rattachée à l'Abitibi et par conséquent, administrée à partir de cette région. L'harmonisation des unités d'aménagement avec les limites de la MRCT faciliterait la planification des compagnies forestières (moins d'intervenants à inviter aux consultations).

Avant de se positionner sur le présent dossier, le conseil des maires veut connaître les impacts sur l'industrie forestière. La décision est donc reportée à une séance ultérieure.

08-13-402

Commonwealth Plywood – Transfert (annuel) du bois de l'usine de Kipawa vers l'usine de Belleterre.

Considérant que la Compagnie Commonwealth Plywood Itée (CCPL) a fait une demande au ministère des Ressources naturelles pour obtenir un changement de destination de volume de bois pour l'année 2013-2014 pour ses usines du Témiscamingue, soit de destiner le volume de bois (10 950 m³) de son usine de Kipawa (Tee Lake), équivalant à la totalité de sa garantie d'approvisionnement vers l'usine de Belleterre;

Considérant qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, la ministre peut permettre que des volumes de bois garantis achetés en cours d'année par un bénéficiaire puissent être destinés à une autre usine que celle mentionnée à la garantie d'approvisionnement dans le but d'éviter la dégradation des bois ou pour favoriser une utilisation optimale de ceux-ci, de même qu'une autorisation peut aussi être donnée pour pallier un approvisionnement insuffisant d'une usine afin d'éviter sa fermeture temporaire;

Considérant qu'une **demande de changement de destination est une mesure annuelle** contrairement à un transfert de CAAF qui implique une résiliation de celui-ci;

Considérant que la compagnie justifie cette demande étant donné que la ministre ne s'est pas encore prononcée sur la demande de transfert de CAAF qui fait présentement l'objet de consultation;

Considérant que l'incertitude quant à l'avenir des usines de la Compagnie Commonwealth Plywood Itée n'a que trop duré et qu'il est plus que temps de clarifier les intentions de la compagnie quant à son avenir au Témiscamingue;

Considérant que la présente recommandation est accompagnée de conditions et d'obligations qui devront être respectées par la Compagnie Commonwealth Plywood Itée, à défaut de quoi, le conseil des maires retirera son appui à cette entreprise;

Considérant que ces conditions sont basées sur les valeurs de la MRCT et sur les demandes déjà effectuées auprès de la Compagnie Commonwealth Plywood Itée;

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M^{me} Jacinthe Marcoux
et résolu majoritairement

- ❖ De recommander au ministre des Ressources naturelles le changement de destination du volume de bois (10 950 m³) de l'usine de Kipawa (Tee Lake) vers l'usine de Belleterre **pour l'année 2013-2014**;

- ❖ De réitérer la demande du 8 mai 2013 adressée à la ministre Martine Ouellet afin qu'elle prenne une décision sur le transfert de garanties d'approvisionnement de la Compagnie Commonwealth Plywood Ltée au Témiscamingue, en regard des exigences de la MRC de Témiscamingue envers cette compagnie par le respect des conditions ci-énumérées :
 - ⇒ Que le bois coupé au Témiscamingue soit transformé au Témiscamingue;
 - ⇒ Qu'un plan de relance complet soit déposé, précisant les intentions de la compagnie quant à l'avenir de ses usines de Kipawa (Tee Lake) et de Belleterre. Ce plan devra contenir de l'information pertinente sur les approvisionnements, les investissements, la main-d'œuvre, les marchés et les revenus et dépenses de ses usines;
 - ⇒ Qu'un règlement sur la situation des employés de l'usine de Kipawa (Tee Lake) soit convenu et signé dans une entente;
 - ⇒ Que la compagnie, dans le cas d'une fermeture définitive d'une de ses usines établies au Témiscamingue, s'engage par écrit à assurer tous les frais liés à la décontamination du site.

Cette autorisation se veut exceptionnelle et ne sera pas reconduite.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	18	12 635
Contre	1	486
Monsieur le conseiller de comté, Serge Larochelle (Kipawa), vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
<u>N. B. :</u>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

08-13-403

Mise en place d'un Comité consultatif en ressources naturelles.

Considérant que la MRC de Témiscamingue œuvre à l'exploitation durable des ressources naturelles et de son territoire en supportant des dossiers et projets en lien avec ce secteur d'activité d'importance;

Considérant qu'elle est régulièrement interpellée au cours des dernières années pour intervenir au niveau politique sur des dossiers liés aux ressources naturelles et au territoire, la mise en place d'un Comité consultatif en ressources naturelles appuiera la MRC de Témiscamingue dans sa prise de décisions;

Considérant que le comité aura pour mission de comprendre les attentes du milieu, de les confronter avec la situation et de soumettre des recommandations à la Table des maires à l'égard de certains dossiers;

Considérant que ce comité n'aura pas pour but de revendiquer, mais bien d'orienter les actions à réaliser par la MRC de Témiscamingue;

Considérant que son principal mandat sera de :

- Soumettre des positions et/ou recommandations argumentées sur l'exploitation des ressources naturelles et l'utilisation du territoire à la Table des maires de la MRC de Témiscamingue pour la supporter dans ses interventions;
- Sensibiliser les maires à certaines problématiques vécues par les utilisateurs et gestionnaires du territoire;
- Favoriser la concertation et l'échange d'information entre les exploitants et utilisateurs de ressources naturelles ou de territoire, le conseil des maires et la population; collaborer avec les gestionnaires et intervenants du territoire public (MRN, MDDEFP, Hydro-Québec, etc.);
- Participer aux travaux de la Table GIRT régionale ainsi qu'à l'élaboration des PAFIs (VOIC, etc.);
- Collaborer à la réalisation des actions relevant du Plan stratégique de la MRC de Témiscamingue, telles qu'identifiées dans le Plan stratégique du Témiscamingue 2011-2016;
- Prioriser et collaborer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action de la MRC de Témiscamingue ainsi que d'autres actions ou dossiers jugés pertinents par le comité;
- Faire connaître l'existence, le fonctionnement et les bénéfices de ce comité auprès de la population.

Considérant que la composition du comité sera formée d'un représentant des Premières Nations, d'un représentant du milieu minier, d'un représentant du milieu forestier, de deux représentants du milieu municipal, de deux représentants issus du milieu récréotouristique ou faune et de deux représentants du milieu social;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu majoritairement

- ❖ D'accepter la mise en place d'un Comité consultatif en ressources naturelles selon les principes énumérés ci-haut.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	16	11 282
Contre	3	1 839

Messieurs les conseillers de comté, André Pâquet (Fugèreville), Gérald Charron (Laforce), Daniel Barrette (Laverlochère), votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

Aux termes de cette décision, considérant que plusieurs questions demeurent sans réponses, notamment sur le profil de la personne à embaucher pour la coordination de ce comité, la description de ses tâches et le budget s'y rattachant, le conseil des élus suspend leur décision pour un report à la prochaine séance du conseil de septembre 2013.

08-13-404

Chemin Rapide-Sept (Laforce – Val-d'Or).

Le 18 juin 2013, la municipalité de Moffet inscrit le point « Amélioration du chemin Rapide 7 » à l'ordre du jour de la rencontre du Comité de diversification des municipalités de l'Est témiscamien. La résolution suivante fût prise :

« N° 2013-06-07 – Il est PROPOSÉ par Bruno Boyer, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de monter un dossier et de faire des pressions pour que le chemin de Rapide 7 soit fortement amélioré pour favoriser le développement social, économique et touristique de l'Est témiscamien, du Témiscamingue en général et de l'Abitibi qui l'emprunte également ».

Bien que le chemin Rapide 7 soit carrossable, il y a lieu de mentionner que :

- Ce chemin est toujours en gravier et n'appartient pas au MTQ;
- La signalisation est inadéquate et pour certains tronçons, inexistantes;
- La réception de signaux cellulaires ou autres moyens de se faire dépanner est absente;
- Certains ponceaux ne sont pas très larges et ne permettent pas une augmentation du trafic ou un passage de trafic lourd;
- Correction de certaines courbes avec amélioration de la qualité du chemin et son entretien.

Le Comité de diversification de l'Est témiscamien reprend le leadership dans ce dossier et voit à documenter divers aspects au cours des prochains mois.

Une rencontre est souhaitée avec l'ensemble des partenaires qui s'intéressent au développement de cette route au Témiscamingue et en Abitibi au cours de l'automne 2013.

À ce jour, l'implication de la MRCT pour le présent dossier se limite au mandat de l'agent de développement rural de la MRCT qui offre un support au comité et au développement de l'Est. Toute intervention publique et médiatique vise donc à préciser les décisions, les résolutions prises par le Comité de diversification de l'Est témiscamien.

M. Philippe Boutin, maire de Lorrainville, tient à rappeler aux membres du conseil toutes les démarches entreprises par le passé sur le développement du chemin Belleterre – Le Domaine et qu'à cet égard, des Témiscamiens croient encore à ce projet.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Jacinthe Marcoux
et résolu majoritairement

- ❖ Que la MRCT supporte la démarche entreprise par le Comité de diversification de l'Est témiscamien.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	18	11 799
Contre	1	1 322
Monsieur le conseiller de comté, Philippe Boutin (Lorrainville), vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
N. B. :		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

08-13-405

Pacte fiscal – Report des négociations.

Le 4 juillet 2013, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) informait ses membres par voie de communiqué, la fin des négociations entourant le renouvellement de l'entente de partenariat fiscal et financier et la reconduction pour un an de la précédente entente.

Le Pacte fiscal établit le régime de financement des municipalités, qui, ayant atteint les limites de la taxation foncière, revendiquent une implication plus grande du gouvernement. Ce pacte porte entre autres sur le transfert de sommes de Québec vers les municipalités, dont le remboursement de la TVQ.

08-13-406

Mise en marché du bois des lots intramunicipaux.

M^{me} Joanne Larochelle questionne les membres du conseil sur le mode de fonctionnement pour la mise en marché du bois des lots intramunicipaux. Afin de clarifier la situation, une rencontre se tiendra prochainement afin d'obtenir des réponses précises sur le rôle de chaque intervenant.

À noter qu'il y a deux catégories de lots intramunicipaux :

- Les **lots épars** qui sont la propriété de la municipalité. Les lots épars font partie de la forêt privée;
- Les **blocs de lots** qui sont la propriété du ministère des Ressources naturelles (MRN) et pour lesquels les municipalités doivent signer une convention d'aménagement (ou une entente de délégation de gestion) avec le MRN, déposer des plans, faire des inventaires, etc. Les blocs de lots font partie de la forêt publique.

Pour les **lots épars (forêt privée)**, le Syndicat des producteurs de bois (SPBAT) a l'exclusivité de la mise en marché (sauf pour le bois de chauffage qui peut être vendu sur le marché libre). La municipalité doit (comme n'importe lequel propriétaire privé) faire une demande de contingentement au SPBAT. Le SPBAT a la responsabilité de trouver une usine intéressée à acheter le bois. Le SPBAT indique la période où le bois doit être livré à l'usine. Il y a un « pool » de transport qui permet chaque année au SPBAT de dégager un surplus qu'on appelle ristourne ou péréquation. En 2012, la péréquation retournée aux propriétaires variait entre 1,76 \$/m³ et 2,66 \$/m³. Le bois peut être livré à une usine locale ou à une usine en Ontario.

Pour les **blocs de lots (forêt publique)**, l'adhésion aux services du SPBAT est facultative. La municipalité peut négocier directement avec les usines. Cependant, le bois livré à une usine située en Ontario, doit être autorisé par le MRN. En juin 2013, plusieurs municipalités ont demandé au MRN d'autoriser de telles livraisons en Ontario. Le MRN a refusé cette demande de livraison du bois des lots intramunicipaux à des usines situées en Ontario. Entretemps, une nouvelle entente est intervenue (il y a quelques jours) entre le SPBAT et les usines du Témiscamingue pour augmenter les volumes, le prix et diminuer les délais de paiement.

08-13-407

Bulletin Ouï-dire – Chronique communautaire.

M^{me} Jacinthe Marcoux désire connaître l'avis des membres du conseil en lien avec la chronique communautaire publiée dans le bulletin le Ouï-dire de juin dernier. Elle rappelle également qu'il y aura une deuxième et dernière chronique sur le monde communautaire dans le prochain Ouï-dire.

08-13-408

Desserte Internet haute vitesse.

Les élus manifestent leur vive impatience quant au déploiement du service Internet haute vitesse sur le territoire de la MRCT. La construction du réseau cumule du retard! Après 28 mois, le projet n'est toujours pas complété et le service Internet haute vitesse demeure indisponible pour plusieurs secteurs de la région.

Une lettre sera transmise au président de Communication-Témiscamingue ainsi qu'au président d'Internet JBM pour demander un échéancier clair auquel les promoteurs s'engageront à respecter.

08-13-409

Infrastructures routières.

M. Gérald Charron manifeste son inquiétude sur les travaux à réaliser par le ministère des Transports du Québec sur le pont, à la jonction du rang Brodeur et le chemin du Village enjambant la rivière Klock, situé à l'entrée de la municipalité, occasionnant une restriction des limites de charge.

M. Yvon Gagnon souligne également son appréhension sur le piètre état d'une portion du chemin de la Baie Dorval, utilisée par l'entrepreneur réalisant les travaux de pavage sur la route 101.

Monsieur le préfet communiquera avec le bureau régional du MTQ pour obtenir davantage de précisions en lien avec les problématiques soulignées.

08-13-410

Journées « Portes ouvertes 2013 » de l'Union des producteurs agricoles.

Dimanche 8 septembre 2013, de 10 h à 16 h, se tiendra les « Portes ouvertes » sur les fermes au Québec, activité gratuite organisée par l'UPA. Au Témiscamingue, la Ferme Mondou & Robert, de St-Eugène-de-Guigues, accueillera la population lors de cette journée.

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

08-13-411

Question de M. Gilles Lepage :

- La MRCT questionnera-t-elle le MRN des coupures dans les divers fonds forestiers, afin de savoir où sont allés les argents disponibles des années antérieures?

Réponse : La MRCT assurera un suivi dans ce sens lors de ses représentations politiques pour des programmes mieux adaptés aux régions.

Question de M. Gilles Lepage :

- Est-ce la MRCT prévoit demander à Hydro-Québec pourquoi réclamer une hausse de facturation de 6 % aux contribuables québécois?

Réponse : La MRCT demandera une rencontre avec Hydro-Québec afin qu'elle dresse un portrait énergétique du Témiscamingue. Hydro-Québec mentionne que nous sommes en surplus d'offres d'électricité au Témiscamingue, la MRCT doute de cette réalité et réclame à Hydro-Québec d'en faire la démonstration.

08-13-412

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Mychel Tremblay
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 18 septembre 2013

Il est 22 h 55.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.